

MÉMO SÉCURITÉ

24 janvier 2022 – Analyse sécuritaire de tâche



Le saviez-vous?

Introduction

Dans de nombreuses juridictions à travers le monde, il existe des lois et des codes fédéraux, provinciaux et étatiques sur la santé et la sécurité au travail qui légifèrent sur les droits et les responsabilités des employeurs et des travailleurs concernant les risques au travail. Au Canada, tous les travailleurs ont le droit légiféré de *savoir*, de *participer* et de *refuser des conditions de travail dangereuses*.

Dans le cadre du droit d'un employé de connaître et de participer aux questions de sécurité, des feuilles de travail sur l'analyse des risques professionnels ont été élaborées par Laporte et mises en œuvre dans tous les bureaux canadiens. Dans la plupart des cas, les analyses sécuritaires de tâche (AST) sont utilisées exclusivement lorsque les employés de Laporte visitent les sites et les installations des clients.

Que sont les AST?

L'analyse sécuritaire de tâche, également connue sous le nom d'évaluation des risques au niveau du terrain ou analyse de risques, est une technique qui se concentre sur les tâches professionnelles pour identifier les risques avant qu'ils ne surviennent. Ces évaluations sont exigées par la loi dans chaque province canadienne pour aider les travailleurs à identifier les dangers associés aux tâches et aux procédures. (Vérifiez la législation de votre province ou de votre état pour obtenir les informations les plus récentes concernant l'utilisation et la mise en œuvre des AST obligatoires).

Les employeurs sont tenus d'élaborer des procédures pour s'assurer que les travailleurs sont adéquatement formés sur toutes les questions nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre de procédures AST, afin que les travailleurs soient protégés lorsqu'ils :

- Débutent une activité professionnelle
- Exercent une nouvelle activité professionnelle ;
- Utilisent de nouveaux équipements ;
- Réalisent de nouveaux processus ;
- Ou le travailleur est déplacé vers une autre zone ou un autre chantier.

Réaliser une analyse de risque

Les informations demandées sur une AST incluent, sans s'y limiter :

- Compréhension des procédures pertinentes au site ;
- Règles et restrictions imposées par le client ;
- L'EPI requis pour les conditions spécifiques au site ;
- Les différents risques qui sont associés à la visite spécifique du site tels que :
 - Risques électriques ;
 - Potentiel de glissade, de trébuchement et de chute ;
 - Explosion de poussières combustibles ;
 - Risque biologique ;
 - Chute de matériaux ou d'équipements ;
 - Mesures d'urgence pouvant être requises en cas d'urgence ou d'incident.

Vérifications nécessaires

Les travailleurs ont la responsabilité, lorsqu'ils sont engagés dans un travail, pour l'employeur de :

- Coopérer avec le superviseur, l'employeur ou toute autre personne de l'employé dans le but de protéger la santé et la sécurité des
 - Travailleurs
 - D'autres s'engagent dans le travail de l'employeur, et
 - D'autres personnes présentes sur le chantier mais qui ne participent pas aux travaux en cours.

La sécurité est la responsabilité de tous, de la direction, aux superviseurs, aux employés dans chaque situation au bureau ou lors de la visite des sites des clients. Laporte valorise la contribution individuelle de chaque employé au succès global de l'entreprise. Pour s'assurer qu'aucune sanction administrative n'est imposée à l'entreprise ou aux employés et lorsque la loi l'exige, Laporte exige le respect du remplissage des AST.

Références

- Canadian Centre for Occupational Health and Safety.
- European Union for Safety and Health at Work.
- United States Department of Labour, Occupational Health and Safety Administration.